



## Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires



Pour des milieux de travail en santé  
Réseau de santé publique  
en santé au travail

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 51, du 13 au 19 décembre 2020

Le 23 décembre 2020 (amendé le 11 janvier 2021)

### Sommaire

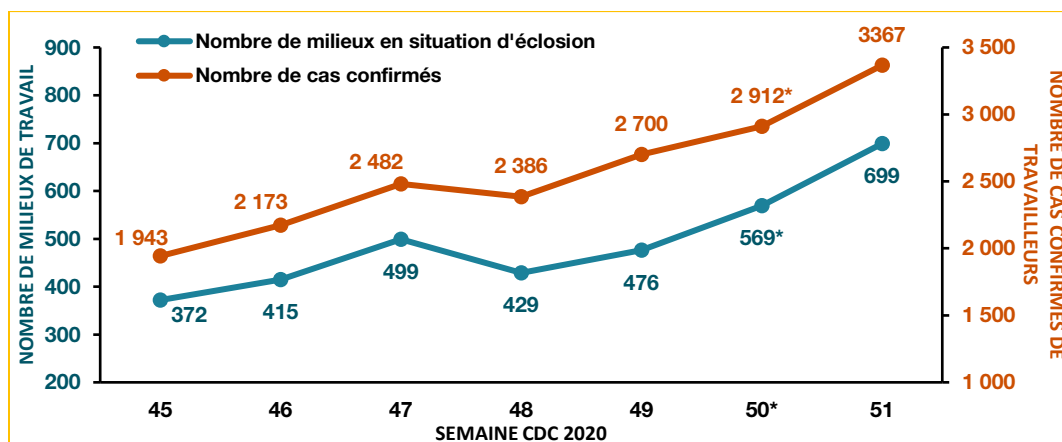
<b>Le coup d'œil national</b>	<b>1</b>
<b>Contexte et objectif</b>	<b>2</b>
<b>Mise en garde et précisions importantes</b>	<b>2</b>
<b>Le coup d'œil régional</b>	<b>4</b>
<b>Faits saillants</b>	<b>6</b>
<b>Résultats</b>	
Détails semaine CDC 51	7
Construction : chantiers et entreprises	12



### Le coup d'œil national

- ▶ Bien que 243 éclussions se soient terminées au cours de la semaine 51, la tendance haussière continue avec plus de milieux en situation d'écllosion et de cas confirmés de COVID-19.
- ▶ 373 nouvelles éclussions comptant 1 135 nouveaux cas se sont ajoutées à celles toujours actives (figure 6).
- ▶ Au total, le nombre de milieux en situation d'écllosion est passé de 569<sup>1</sup> à 699 (+ 130, soit + 23 %) et le nombre de cas confirmés, de 2 912<sup>1</sup> à 3 367 (+ 455, soit + 16 %).
- ▶ Cinq régions dépassent de beaucoup la moyenne provinciale de milieux en situation d'écllosion par 10 000 établissements, soit au premier plan, Chaudière-Appalaches et Laval, suivies de Mauricie-et-Centre-du-Québec, Lanaudière et Montréal. Les autres régions dont la hausse est à surveiller sont la Montérégie et les Laurentides.
- ▶ Le secteur de l'industrie des aliments occupe toujours le premier rang en raison du nombre important de cas (n = 611) et le deuxième rang en nombre de milieux affectés (n = 50), derrière les commerces de détail (n = 151 milieux; 591 cas), principalement les commerces d'aliments, boissons et médicaments.

Figure 1 Évolution du nombre de milieux de travail en situation d'écllosion et du nombre de cas confirmés dans ces éclussions (semaines CDC 45 à 51), 2020



\* Un ajustement a été apporté au décompte de la semaine 50, voir note 1.

<sup>1</sup> Une correction a été apportée pour une région à la semaine CDC 50 : une écllosion de 20 cas a été fermée par erreur alors qu'un cas s'y était ajouté. Ainsi, le nombre total de milieu est passé de 568 à 569 et le nombre total de cas de 2 891 à 2 912 (+ 21 cas).

## Contexte et objectif

- ▶ Ce rapport s'insère dans la vigie nationale de cas de COVID-19 réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en lien avec le suivi de la pandémie. Cette vigie répond au besoin du Directeur national de santé publique de suivre les éclosions de COVID-19. Elle se limite aux milieux de travail, autres que ceux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires.
- ▶ Le présent rapport fait état de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 dans les milieux de travail affectés, selon la [définition d'éclosions](#) retenue en santé au travail, pour la vigie nationale (document en voie de mise à jour). Ce portrait porte sur le nombre de milieux de travail en situation d'éclosion, de même que sur le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux.

## Mise en garde et précisions importantes

- ▶ Ce rapport est produit dans un contexte d'urgence sanitaire. Même si tous les efforts sont mis en œuvre pour assurer la qualité des données présentées (voir la méthode, en annexe), des erreurs peuvent devoir être corrigées lors de vérifications ou validations ultérieures à la publication.
  - ▶ Les rapports hebdomadaires donnent un portrait d'une partie des milieux de travail affectés par la COVID-19. En effet, seuls sont comptabilisés les milieux en situation d'éclosion, autres que les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires, avec au moins deux cas confirmés ou plus dans un délai de 14 jours, sans égard au milieu probable de transmission (source d'acquisition). Les cas de travailleurs infectés, mais non associés à une situation d'éclosion ne font pas partie de cette vigie. En outre, certaines situations d'éclosion par exemple dans les restaurants et les salles d'entraînement peuvent ne concerner que la clientèle : ces situations ne sont également pas rapportées.
  - ▶ La définition d'éclosion en milieu de travail ne requiert pas d'évidence d'acquisition de l'infection dans le milieu de travail. En effet, la présence au travail d'employés infectés, sans égard au lieu d'acquisition de leur infection, permet d'identifier une situation qu'il faut surveiller de près afin d'éviter ou limiter rapidement la transmission dans l'entreprise, tout en suivant l'évolution de la pandémie dans son secteur d'activité au niveau national.
  - ▶ Depuis la semaine CDC 46, une éclosion est considérée terminée si aucun nouveau cas n'est survenu dans les 14 jours suivants le dernier cas. Pour plus de précisions, consulter le rapport de la semaine CDC 46.
  - ▶ **IMPORTANT** : bien que les données sur les éclosions soient extraites du *Registre des éclosions de COVID-19* du MSSS, les résultats présentés dans ce rapport diffèrent de ceux [diffusés en ligne par le ministère](#). En effet, toutes les éclosions qui se sont terminées au cours de la semaine concernée (*c.-à-d. sans aucun nouveau cas de COVID-19 au cours des 14 jours suivants la dernière présence au travail du dernier cas*) ne sont pas incluses<sup>2</sup> dans le nombre total d'éclosions puisqu'il s'agit de situations considérées sous contrôle au moment de la production du rapport. Toutefois, le MSSS présente le nombre moyen d'éclosions sur sept jours, sans nécessairement que cela coïncide avec les semaines CDC utilisées dans le cadre de ce rapport.
- ▶ **À noter que pour la période des Fêtes, ce rapport hebdomadaire a un contenu moins détaillé que d'habitude. Malgré son format allégé, la numérotation des tableaux et des figures demeure identique aux rapports précédents pour des fins de cohérence et de comparaison. De plus, les sections *Méthode* et *Interprétation et limites* ont aussi été temporairement retirées, et peuvent être consultées dans le [rapport de la semaine CDC 50](#).**

---

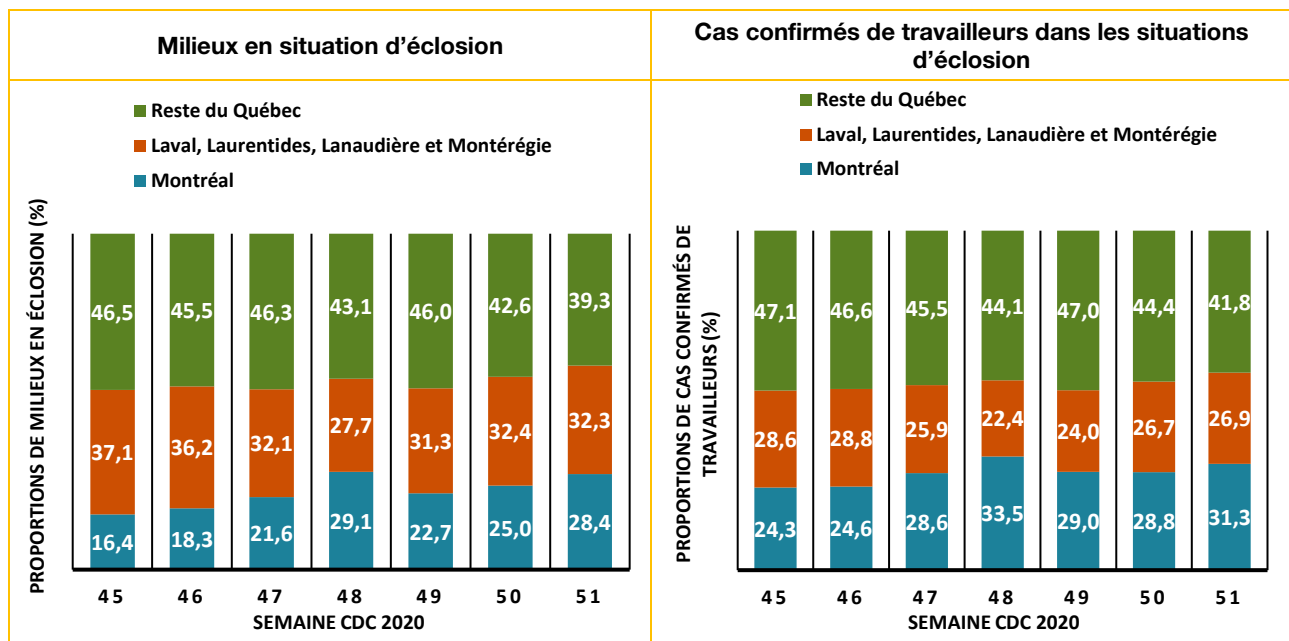
<sup>2</sup> Veuillez noter que les figures 4 et 5 donnent un aperçu des éclosions terminées et du nombre de cas dans celles-ci.

## 👁️ Le coup d'œil national (suite)

### Répartition des éclosions dans la région de Montréal et les autres régions

- ▶ La proportion de milieu en situation d'éclosion est toujours en hausse dans la région de Montréal, mais inchangée dans les régions limitrophes. Il en est de même pour la proportion de cas.
- ▶ Par le fait même, les proportions de milieu et de cas continuent de baisser dans le reste du Québec (figure 2).

**Figure 2** Comparaison des proportions de milieu en situation d'éclosion et de cas confirmés de travailleurs dans les situations d'éclosion de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 45 à 51



### Nouvelles éclosions au cours de la semaine

- ▶ Le nombre de nouveaux milieux de travail en situation d'éclosion et de cas est toujours en hausse (373 milieux c. 272; 1 135 cas c. 805).
- ▶ Parmi ces nouveaux milieux, on en recense 12 avec 10 cas ou plus (ex. : travaux de génie-excavation, service d'entretien ménager, service d'entreposage, quincaillerie pour le bâtiment, commerce de gros de produits de nettoyage, conserveries de fruits et de légumes, fabrication de produits métalliques, fabrication de remorques, entreprise de services publics...) (données non présentées).

### Ajout de cas confirmés dans les éclosions en cours

- ▶ Pour la semaine 51, 289 nouveaux cas confirmés se sont ajoutés dans 123 des 326 milieux de travail avec une situation d'éclosion en cours, soit dans plus du tiers.
- ▶ Dans deux milieux de l'industrie des aliments, 11 et 10 cas, respectivement, ont été ajoutés dans les éclosions en cours.

## Le coup d'œil régional

- Dix régions ont connu des hausses du nombre de milieux de travail en situation d'éclosion.
- C'est à Montréal que le nombre de cas en augmentation est le plus important<sup>3</sup>, suivi de Chaudière-Appalaches et Mauricie-et-Centre-du-Québec.
- Seules les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec et les Terres-Cries-de-la-Baie-James sont épargnées.

Régions	Semaine actuelle (CDC 51) (13 au 19 décembre 2020)				Semaine antérieure (CDC 50) (6 au 12 décembre 2020)		Variation semaine 51 c 50		Depuis le 14 juin	
	Nombre de									
	Total de Milieux	Total de cas	Nouvelles éclosions	Nouveaux cas <sup>a</sup>	Total de milieux	Total de cas	Milieux	Cas		Total de milieux (sem CDC 25 à 51)
01 Bas-Saint-Laurent	6	16	1	2	11	38	↓ (5)	↓ (22)	32	
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	31	159	12	46	42	192	↓ (11)	↓ (33)	170	
03 Capitale-Nationale	62	285	29	140	54	213	↑ (8)	↑ (72)	290	
04 Mauricie-et-Centre-du-Québec	69	243	36	104	42	162	↑ (27)	↑ (81)	246	
05 Estrie	25	115	14	51	29	173	↓ (4)	↓ (58)	159	
06 Montréal	198	1054	126	544	142	833	↑ (56)	↑ (221)	693	
07 Outaouais	12	36	4	11	11	32	↑ (1)	↑ (4)	69	
08 Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	2	10	↓ (2)	↓ (10)	8	
09 Côte-Nord	1	5	0	0	1	5	=	=	7	
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	=	=	5	
11 Gaspésie-IDLAM	1	3	0	1	1	2	=	↑ (1)	24	
12 Chaudière-Appalaches	67	543	28	124	49	458	↑ (18)	↑ (85)	175	
13 Laval	48	158	30	79	42	163	↑ (6)	↓ (5)	225	
14 Lanaudière	53	308	24	97	48 <sup>b</sup>	275 <sup>b</sup>	↑ (5)	↑ (33)	260	
15 Laurentides	43	136	19	57	33	105	↑ (10)	↑ (31)	117	
16 Montérégie	82	304	49	166	62	251	↑ (20)	↑ (53)	380	
17 Nunavik	1	2	1	2	0	0	↑ (1)	↑ (2)	1	
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	0	0	0	0	0	=	=	0	
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>699</b>	<b>3 367</b>	<b>373</b>	<b>1 424</b>	<b>569<sup>b</sup></b>	<b>2 912<sup>b</sup></b>	<b>↑ (130)</b>	<b>↑ (455)</b>	<b>2 861</b>	

<sup>a</sup> Les nouveaux cas regroupent les cas des nouvelles éclosions et des éclosions en cours.

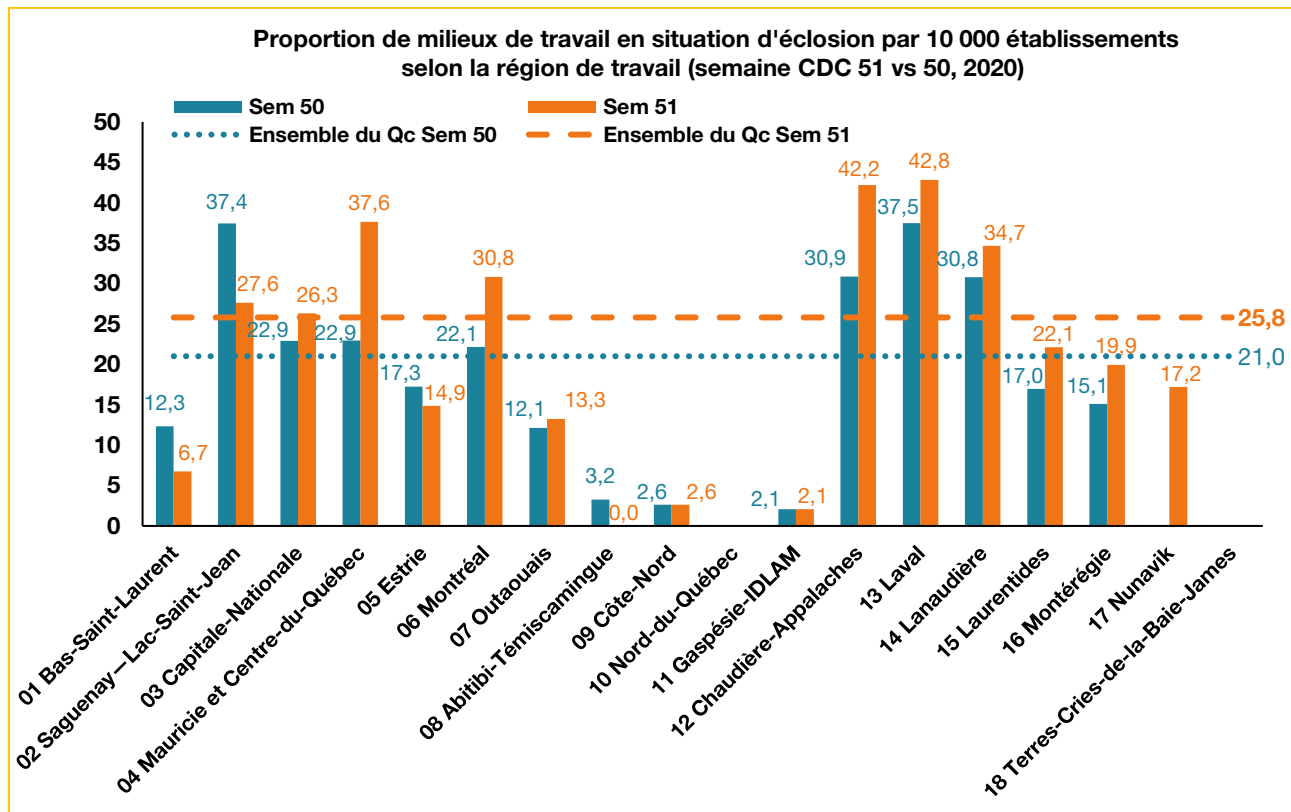
<sup>b</sup> Un ajustement a été apporté au décompte de la semaine 50, voir la note 1 de bas de page.

<sup>3</sup> Une partie de cette augmentation pourrait être expliquée par un certain retard au niveau du processus de fermeture des éclosions.

### Proportion de milieux de travail en situation d'écllosion selon la région

- ▶ Dans l'ensemble du Québec, la progression hebdomadaire de la proportion moyenne a été de 23 %, passant de 21,0 à 25,8/10 000 établissements.
- ▶ Dix régions ont connu une hausse de leur proportion de milieux en situation d'écllosion pour 10 000 établissements. Les huit autres régions sont soit en baisse (n = 4) ou inchangée (n = 4).
- ▶ Parmi les régions ayant une proportion supérieure à la moyenne, trois ont eu des hausses notables : Mauricie-et-Centre-du-Québec (+ 64 %), Montréal (+ 39 %) et Chaudière-Appalaches (+ 37 %).
- ▶ Quant aux régions ayant une proportion sous la moyenne provinciale, des hausses appréciables ont aussi été observées pour une deuxième semaine consécutive en Montérégie (+ 32 %) et dans les Laurentides (+ 30 %).
- ▶ C'est au Bas-St-Laurent que l'on note la plus forte diminution de la proportion de milieux en situation d'écllosion soit - 46 %, passant de 12,3 à 6,7/10 000 établissements.

**Figure 3** Proportion de milieux de travail en situation d'écllosion selon la région, semaine CDC 51, 2020



Sources : Registre des éclussions (MSSS); fichier des établissements (CNESST, à partir du SISAT), extractions du 22 décembre 2020.

**Note :** le dénominateur ayant servi au calcul des proportions correspond au nombre total d'établissements dans chaque région, tiré du SISAT. Ce nombre est mis à jour chaque semaine. Du fait que ce dénominateur inclut certains établissements non couverts par la présente vigie, les proportions rapportées sous-estiment la situation réelle. Cependant, la proportion d'établissements associés aux secteurs non couverts par la vigie est assez similaire entre les régions.



## Faits saillants

- ▶ Nouvelles éclosions de la semaine CDC 51 :
  - ▶ 373 nouveaux milieux de travail en situation d'éclosion parmi les 699 répertoriés cette semaine, soit 101 milieux de plus que la semaine CDC 50 (373 c. 272; + 37 %);
  - ▶ Ces nouveaux milieux de travail ont généré 1 135 nouveaux cas;
  - ▶ La majorité des nouvelles éclosions ne compte que deux cas confirmés (63 % ou 235/373 c. 62 % la semaine dernière) (données non présentées).
- ▶ Ajout de cas dans les éclosions en cours :
  - ▶ Dans plus du tiers des milieux de travail avec une éclosion en cours (123/326), 289 cas se sont ajoutés au cours de la semaine.
- ▶ Cette semaine, 46 % de l'ensemble des situations d'éclosion comptent deux cas confirmés, alors que les situations d'éclosion avec 10 cas et plus demeurent inchangées à près de 9 % (60/699) (tableau 7).
- ▶ Le nombre moyen de cas par éclosion a légèrement baissé cette semaine (4,8 c. 5,1), alors que le nombre médian de cas reste stable à 3,0.
- ▶ Les situations d'éclosion se retrouvent principalement dans quatre grandes divisions économiques (tableau 10) :
  - ▶ Les **industries manufacturières** (27 % des éclosions et 40 % des cas), les **commerces de détail** (22 % des éclosions et 18 % des cas), le secteur de la **construction** (9 % des éclosions et 6 % des cas) et les **services aux entreprises** (ex. : services comptables, juridiques, agences de sécurité...) (6 % des éclosions et 9 % des cas).
- ▶ Depuis le début de la vigie des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail à la mi-juin 2020, 38 milieux de travail du secteur de l'abattage et conditionnement de la viande<sup>4</sup> (+ 3 par rapport à la semaine CDC 50) ont été en situation d'éclosion, pour un total de 890 cas (+ 31 par rapport à la semaine CDC 50) (données non présentées).

---

<sup>4</sup> À noter que certains milieux de travail, assimilables à des abattoirs, ne sont pas désignés comme tels en raison de leur code CAEQ. En effet, certains sont classés comme des entreprises de fabrication de produits alimentaires, d'autres comme des distributeurs (commerces) de produits alimentaires (incluant viande et volaille). Bien que l'analyse réalisée tente de donner une vue d'ensemble de ce secteur au-delà des codes utilisés, le nombre total d'abattoirs en situation d'éclosion pourrait être sous-estimé.

## Portrait des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail pour la semaine du dimanche 13 décembre au samedi 19 décembre 2020 (semaine n°51 Centers for Disease Control and Prevention–CDC)

**Tableau 1** Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 51, 2020

Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N = 699	N = 3 367
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 15 régions ont des milieux en situation d'éclosion</li> <li>▶ 3 régions n'ont pas de milieux en situation d'éclosion : l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec et Terres-Cries-de-la-Baie-James</li> </ul>	

**Tableau 2** Régions sociosanitaires les plus touchées selon le nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 51, 2020

Région sociosanitaire	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N (%*)		
06 – Montréal	198 (28,3)	1 054 (31,3)
16 – Montérégie	82 (11,7)	304 (9,0)
04 – Mauricie et Centre-du-Québec	69 (9,9)	243 (7,2)
12 – Chaudière-Appalaches	67 (9,6)	543 (16,1)
03 – Capitale-Nationale	62 (8,9)	285 (8,5)
<i>Les autres régions</i>	221 (31,6)	938 (27,9)**
<b>Total</b>	<b>699</b>	<b>3 367</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

\*\* La majorité du nombre de cas confirmés de travailleurs (876/938 ou 93 %) provient des régions suivantes : Lanaudière (308 cas), Laval (158 cas), Laurentides (136 cas), Saguenay-Lac-Saint-Jean (159 cas) et Estrie (115 cas).

**Tableau 3 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon un découpage des régions sociosanitaires, semaine CDC 51, 2020**

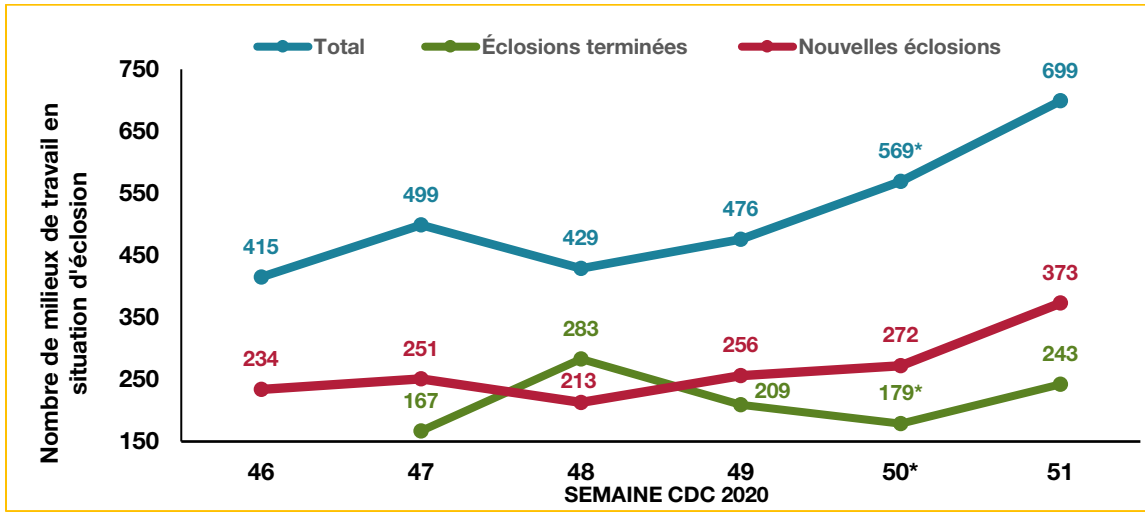
Découpage des régions sociosanitaires	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Montréal et Laval	246 (35,2)	1 212 (36,0)
Ceinture du Grand Montréal <sup>a</sup>	121 (17,3)	566 (16,8)
Autres régions du Québec <sup>b</sup>	332 (47,5)	1 589 (47,2)
<b>Total</b>	<b>699</b>	<b>3 367</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> **La ceinture du Grand Montréal** comprend la région 14 -Lanaudière, les réseaux locaux de services (RLS) de Deux-Montagnes – Mirabel Sud, RLS de la Rivière-du-Nord – Mirabel-Nord et RLS de Thérèse-De Blainville de la région 15 -Laurentides ainsi que le RLS de Champlain et le RLS Pierre-Boucher de la région 16 -Montérégie.

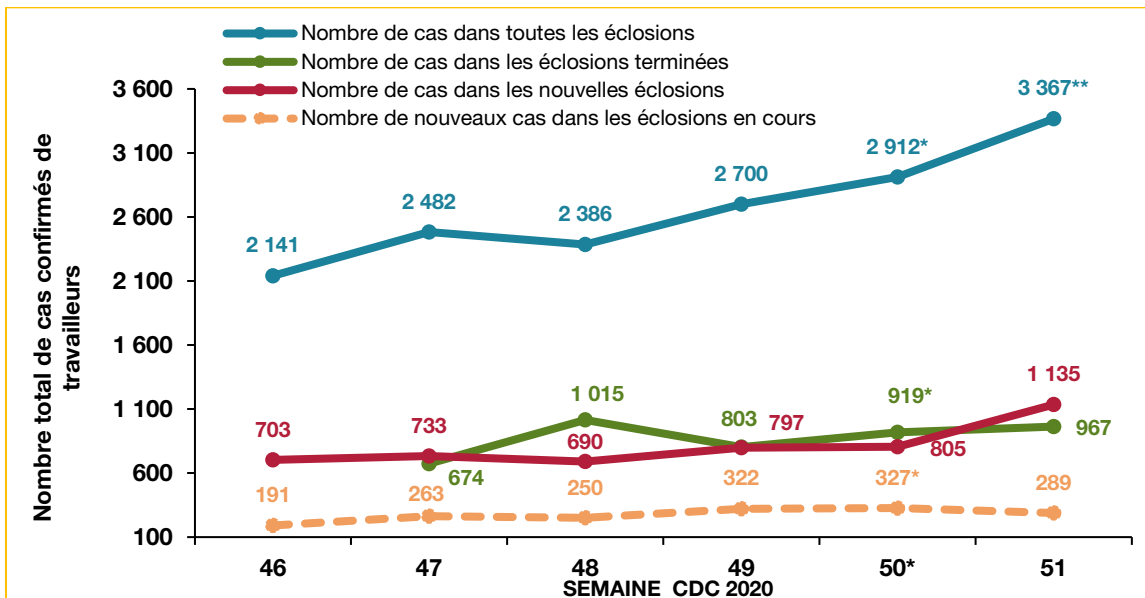
<sup>b</sup> **Autres régions du Québec** : 01 -Bas-Saint-Laurent, 02 -Saguenay–Lac-Saint-Jean, 03 -Capitale-Nationale, 04 -Mauricie et Centre-du-Québec, 05 -Estrie, 07 -Outaouais, 08 -Abitibi-Témiscamingue, 09 -Côte-Nord, 10 -Nord-du-Québec, 11 -Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 12 -Chaudière-Appalaches, 17 -Nunavik, 18 -Terres-Cries-de-la-Baie-James, les RLS d'Antoine-Labelle (1511), RLS des Laurentides (1512), RLS des Pays-d'en-Haut (1513) et RLS d'Argenteuil (1514) de la région 15 -Laurentides, les RLS du Haut-Richelieu-Rouville (1612), RLS de Richelieu-Yamaska (1622), RLS Pierre de -Saurel (1623), RLS de Vaudreuil-Soulanges (1631), RLS du Suroît (1632), RLS du Haut-Saint-Laurent (1633) et RLS de Jardins-Roussillon (1634) de la région 16 -Montérégie.

**Figure 4** Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de milieux en situation d'écllosion pour les semaines CDC 46 à 51



\* Un ajustement a été apporté au décompte de la semaine 50, voir la note 1 de bas de page.

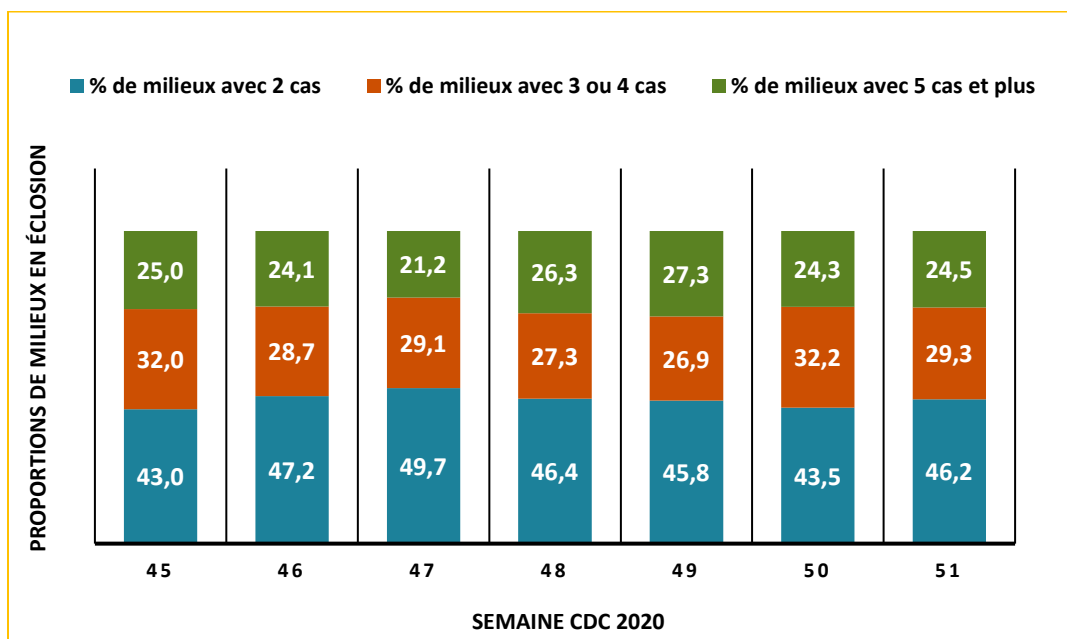
**Figure 5** Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, pour les semaines CDC 46 à 51



\* Un ajustement a été apporté au décompte de la semaine 50, voir la note 1 de bas de page.

\*\* Note : En raison d'une correction apportée par une région, deux cas confirmés ont été retirés pour la semaine 50. Le calcul du nombre total de cas pour la semaine 51 doit donc en tenir compte : 2 912 (total des cas, semaine 50) - 967 cas (écllosions terminées) + 1 135 cas (nouvelles écllosions) + 289 (nouveaux cas dans situations en cours) - 2 cas (retirés) = 3 367 (total des cas, semaine 51).

**Figure 6 Répartition des milieux de travail selon le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion : variation entre les semaines CDC 45 et 51**



Semaine CDC	45	46	47	48	49	50	51
Nombre moyen de cas par écloson	5,2	5,2	5,0	5,6	5,7	5,1	4,8
Nombre médian de cas par écloson	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Nombre total de milieux en situation d'écloson	372	415	499	429	476	568	699

**Tableau 7 Répartition des milieux de travail selon le nombre total de cas confirmés de travailleurs depuis le début de la situation d'écllosion, semaine CDC 51, 2020**

Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Milieux de travail en situation d'écllosion	
	Nombre	%*
2 cas	323	46,2
3 à 4 cas	205	29,3
5 à 9 cas	111	15,9
10 à 19 cas	43	6,2
20 cas et plus	17	2,4
<b>Total</b>	<b>699</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

**Tableau 10 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les divisions d'activités économiques, semaines CDC 51, 2020**

Divisions des activités économiques du Québec	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	17	2,4	60	1,8
B – Pêche et piégeage	0	0	0	0
C – Exploitation forestière et services forestiers	2	0,3	5	0,1
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	1	0,1	5	0,1
E – Industries manufacturières	187	26,8	1 336	39,7
F – Construction	60	8,6	196	5,8
G – Transports et entreposage	37	5,3	148	4,4
H – Communications et autres services publics	18	2,6	87	2,6
I – Commerces de gros	47	6,7	179	5,3
J – Commerces de détail	151	21,6	591	17,6
K – Intermédiaires financiers et assurances	16	2,3	56	1,7
L – Services immobiliers et agences d'assurances	4	0,6	9	0,3
M – Services aux entreprises	45	6,4	301	8,9
N – Services gouvernementaux	20	2,9	65	1,9
O – Services d'enseignement	6	0,9	15	0,4
P – Services de santé et services sociaux	27	3,9	113	3,4
Q – Hébergement et restauration	38	5,4	122	3,6
R – Autres services	23	3,3	79	2,3
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>699</b>	<b>100,0</b>	<b>3 367</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.



## Construction : chantiers et entreprises

### CHANTIERS<sup>5</sup>

- ▶ Parmi les six éclosions actives au cours de la semaine précédente (CDC50) sur des chantiers<sup>6</sup>, deux éclosions importantes, avec 33 cas au total, se sont terminées.
- ▶ De plus, au cours de la semaine 51, cinq nouvelles situations d'éclosion se sont ajoutées aux éclosions en cours, pour un total de neuf chantiers touchés. Toutefois, ces situations sont de faible taille, soit de deux à quatre travailleurs, pour un total de 24 cas confirmés (c. 45 cas<sup>6</sup>; semaine CDC 50).
- ▶ Les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale comptent quatre chantiers chacune, l'autre chantier étant localisé dans la région de Lanaudière.

### ENTREPRISES<sup>7</sup>

- ▶ Le nombre d'entreprises de construction en situation d'éclosion de COVID-19 est aussi en hausse. Au total, 60 entreprises sont affectées (+ 12), mais la proportion demeure identique à la semaine CDC 50 (8,5 %; 60/699), réparties dans 11 régions sociosanitaires (n = - 1).
- ▶ La part des cas confirmés est en hausse avec un total de 196 travailleurs (196/3367 : 5,8 % c. 148/2 912 : 5,1 %), avec une augmentation de 48 cas<sup>8</sup> par rapport à la semaine antérieure.
- ▶ La hausse du nombre d'entreprises et de cas a été légèrement plus importante chez les **entrepreneurs généraux**, passant de 24 à 31 entreprises, soit une augmentation de 49 % du nombre de cas confirmés (107 cas c. 72 la semaine précédente).
- ▶ Il y a 29 **entrepreneurs spécialisés** avec des situations d'éclosion, cinq de plus que la semaine 50, avec un total de 89 cas confirmés dans les éclosions (c. 76 la semaine précédente) (tableau 15).
- ▶ Note : certains travailleurs de ces entreprises pourraient aussi être comptés dans les éclosions sur des chantiers sans qu'ils ne puissent être distingués en raison du mode de collecte des données utilisé pour la vigie des éclosions.

---

<sup>5</sup> RAPPEL : avec l'utilisation du Registre du MSSS, aucune donnée ne peut être fournie sur le nombre d'entreprises distinctes impliquées dans les situations d'éclosion sur ces chantiers. Par ailleurs, le nombre de chantiers et de travailleurs pourrait être sous-estimé en raison de la difficulté à bien associer tous les cas des travailleurs de la construction de différents employeurs ou métiers de la construction à des chantiers spécifiques (lieux de travail).

<sup>6</sup> Un chantier de la région de Montréal avec quatre cas confirmés n'avait pas été comptabilisé dans le rapport de la semaine CDC 50.

<sup>7</sup> Les données, selon l'adresse civique de l'entreprise, donnent des indications différentes de celles disponibles pour les chantiers et possiblement plus complètes.

<sup>8</sup> Une deuxième semaine de suite avec une hausse identique de 48 cas.

**Tableau 15 Répartition entreprises de construction en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon les secteurs d'activité économique, semaine CDC 51, 2020**

Activités des entreprises selon leur grand groupe d'activités	N. de milieux	N. de cas confirmés
<b>40- Entrepreneurs généraux</b>	<b>31</b>	<b>107</b>
‣ Secteur résidentiel - Promotion et construction : de maisons individuelles)	24	77
‣ Travaux de génie (routes, rues, ponts)	6	28
‣ Lignes de transmission d'énergie et de télécommunications	1	2
<b>42- Entrepreneurs spécialisés</b>	<b>29</b>	<b>89</b>
‣ Électricité	10	29
‣ Plomberie	7	22
‣ Coulage et finition du béton	4	19
‣ Installation de la verrerie et de la vitrerie	2	6
‣ Autres travaux spécialisés	2	4
‣ Installation d'équipements de réfrigération commerciale	1	3
‣ Travaux d'excavation et de nivellement	1	2
‣ Montage de charpentes d'acier	1	2
‣ Installation d'extincteurs automatiques d'incendie	1	2

# Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 51, du 12 au 19 décembre 2020

---

## AUTEURS

Georges Adib, conseiller scientifique  
Richard Martin, conseiller scientifique  
France Tissot, conseillère scientifique  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Denis Laliberté, médecin-conseil  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Pierre Deshaies, médecin-conseil  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et  
Institut national de santé publique du Québec

G. T. Vigie/Surveillance COVID-SAT  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)  
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

## AVEC LA COLLABORATION DES

Professionnels du Réseau de santé publique en santé au travail  
Professionnels de maladies infectieuses  
Directions régionales de santé publique

## REMERCIEMENTS

Des remerciements sont aussi adressés à Marlène Mercier, directrice de la Vigie sanitaire au MSSS pour le mandat confié au GT, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont soutenu le développement de la vigie des écllosions en milieu de travail. De plus, les auteurs remercient Maryse Beaudry de la direction de la valorisation scientifique et qualité à l'INSPQ et toutes les personnes ayant fourni des commentaires et suggestions d'amélioration du rapport hebdomadaire.

## SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Marie-Pascale Sassine  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

## MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

